



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 28 mars 2019

Le Député Hervé Saulignac demande au Ministre de l'Agriculture de prendre ses responsabilités pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

Depuis leur première apparition en 2004, les frelons asiatiques ont proliféré sur l'ensemble du territoire français. En Ardèche, en 2018, 1 200 signalements ont été enregistrés sur la plateforme Lefrelon.com (contre 350 en 2017), 210 communes ont été impactées et 850 nids ont été identifiés.

La prolifération est, chaque année, plus inquiétante encore. Les spécialistes considèrent en effet qu'un nid non détruit engendre 4 à 5 nids viables la saison suivante. **Sachant qu'entre 250 à 300 n'ont pas pu être détruits l'an dernier, les perspectives pour 2019 s'annoncent sombres, selon Hervé Saulignac, avec 1 000 à 1500 nids sur le territoire départemental**, ceci alors que la recherche avance trop peu et trop lentement, notamment sur le piégeage de printemps des fondatrices.

Au final, **ce problème tout à la fois sanitaire, économique et environnemental ne fait que croître et s'avère particulièrement préoccupant pour l'avenir de l'apiculture et le développement touristique de notre département.**

Afin de lutter contre cette menace, des dispositions législatives et réglementaires ont, d'ores et déjà, été adoptées au niveau national et extracommunautaire. Mais **dans les faits, les moyens alloués à la lutte contre ces insectes sont très contrastés selon les territoires.** Par ailleurs, la lutte s'effectue de manière individuelle et souvent isolée via la fabrication de pièges par les apiculteurs eux-mêmes. En outre, en l'absence d'aide financière, le coût de la destruction d'un nid (environ 150 €) n'incite pas les particuliers à engager des démarches adéquates.

Hervé Saulignac a demandé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation que l'Etat prenne ses responsabilités en mettant en œuvre une stratégie coordonnée de lutte nationale contre les frelons asiatiques, en requalifiant les frelons asiatiques en nuisibles de première catégorie, en développant des moyens de lutte à l'instar du piégeage et en dédiant un financement pérenne à ces actions.